

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Observatoire ornithologique plaine d'Ansot – Convention de partenariat pour la mise à disposition de jumelles.

L'observatoire ornithologique de la Plaine d'Ansot ouvrira en juin 2010.

Pour offrir une meilleure qualité d'observation au public, il est prévu de proposer en prêt des paires de jumelles adaptées aux visiteurs (modèles pour adultes, adolescents et enfants). Elles seront disponibles à l'accueil de la Maison des barthes, sur présentation d'une pièce d'identité.

La société Vittonatto Opticiens propose à la Ville de Bayonne, dans le cadre d'un partenariat, de mettre à notre disposition 3 lots de 5 paires de jumelles (adultes, adolescents et enfants).

Cette société se chargerait de la maintenance du matériel prêté et seule la responsabilité du matériel en cas de casse, perte ou vol, serait à la charge de la Ville.

Un tel partenariat permettrait de proposer en permanence des équipements optiques de qualité aux visiteurs.

Aussi, je vous propose d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.